



Poliez-Pittet, le 16 novembre 2015

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal No 3 -2015 Budget 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2016 qui présente un résultat déficitaire de CHF 182'748.00.

Les charges imposées, par l'Etat ou les associations, ont à nouveau péjoré le résultat du budget. En partant de la facture sociale ou des écoles, en passant par la réforme policière, le déficit des lignes de transport, le SDIS ou la PCi du Gros-de-Vaud et pour terminer avec la péréquation et la nouvelle taxe de la confédération pour les micropolluants, le montant total avoisine les CHF 1'300'000.00. Il représente, environ CHF 1'562.00 par habitant et correspond à 54.8 points d'impôts. Ces coûts sont non maîtrisables et il ne reste donc que très peu de marge pour la gestion réelle de la commune.

Voici quelques informations détaillées d'éléments particuliers de ce budget :

1. Administration générale

Le coût par habitant pour les écoles de musique, calculé à CHF 5.00 lors de son introduction en 2013, passe à CHF 8.50. (150.315.0)

2. Finances

Rubrique 210, les évaluations fiscales en général et des sociétés ont été légèrement augmentées par rapport au budget précédent.

Au niveau de la péréquation, selon l'ASFICO (Autorité de Surveillance des Finances Communales), la part due calculée serait de CHF 439'053.00 (220.352.0) et celle à recevoir de CHF 338'410.00. (220.452.09) Nous devrions aussi pouvoir compter sur un retour pour les dépenses thématiques de CHF 86'528.00 (220.452.2). Si le décompte final ne subit pas de correction, la charge de notre commune ne serait pas trop lourde. (CHF 14'115.00)

3. Domaines et bâtiments

Les frais administratifs (320.352.0) du groupement forestier sont en augmentation comparés au budget de l'exercice précédent.

Le montant des locations diverses pour la grande salle est revu à la baisse en raison des travaux de rénovation prévus, en principe, pour 2016. (351.427.0)

Le toit de la cantine du terrain de football a un besoin sérieux d'entretien. Le montant prévu au point 354.314.0 a été calculé sur la base d'un devis d'une entreprise spécialisée.

4. Travaux

A la rubrique "Entretien des routes" (430.314.2), le montant important inscrit prévoit, en plus des travaux courants, la construction du trottoir de la route de Lausanne.

Au réseau d'égouts et d'épuration, une taxe fédérale de CHF 9.00 / habitant pour les micropolluants sera introduite en 2016. (460.319.1)

5. Instruction publique et cultes

Les postes enseignement primaire (510.352.2) et enseignement secondaire (520.352.2) sont inscrits en fonction des indications de la direction de l'association scolaire intercommunale de la région d'Echallens. Les charges pour 2016 sont annoncées à CHF 585.00 / habitant, à savoir : CHF 345'487.00 pour le primaire et CHF 140'062.00 pour le secondaire. Pour notre commune nous avons 74 élèves en primaire et 30 en secondaire. Si l'on calcule le coût par élève, il revient à CHF 4'668.75.

Notre participation au service dentaire intercommunal revient à CHF 5.00 / habitant. (560.352.0)

6. Police

La réforme policière (610.351.09) passe de CHF 70'230.00 en 2015 à CHF 75'862.00 en 2016.

Au service des inhumations, la climatisation de la crypte mortuaire est souvent en panne et insuffisamment efficace en cas de forte chaleur. Il est proposé de changer de système. (640.314.0)

Par habitant pour 2016, le service de défense incendie et secours (650.352.0) nous sera facturé CHF 32.00 soit CHF 6.- supplémentaires par rapport à 2015 et la protection civile (660.352.1) CHF 22.77.

7. Sécurité sociale

Les prévisions pour l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants) passent de CHF 71'200.00 en 2015 à CHF 95'053.00 en 2016 (710.352.4).

Le coût par habitant pour 2016 de la FAJE (Fondation Pour l'Accueil de Jour des Enfants), (710.352.3) sera de CHF 5.00; celui de l'ARASPE et AAS (Association Régionale de l'Action Sociale et Agence d'Assurances Sociales Prilly-Echallens), (720.352.6), de CHF 29.94 et celui de la participation à l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile), (730.351.0), de CHF 95.00.

Au point 720.351.0, la facture sociale passe de CHF 327'262.00 en 2015 à CHF 370'358.00 en 2016.

8. Services industriels

Il n'y a rien de particulier à signaler dans cette rubrique.

Conclusions

Tout en devant s'adapter à un nombre important de participations financières non maîtrisables à l'échelon communal, la Municipalité s'est efforcée d'établir un budget cohérent.

Malgré un déficit prévisionnel qualifié d'important, nous espérons que des recettes complémentaires viendront améliorer ce résultat à la conclusion de l'exercice comptable.

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2016 annonçant un résultat final négatif de CHF 182'748.00 tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

Préavis adopté en séance de municipalité du 16 novembre 2015.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Savoy

La Secrétaire :
Tania Giordano